

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 338

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Morin, M. Tahuaitu, M. Piron, M. Benoit, M. Borloo, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Fritch, M. Fromantin, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tuaiva, M. Philippe Vigier, M. Villain et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport étudiant l'opportunité de revenir à l'ouverture de l'apprentissage aux jeunes dès l'âge de quatorze ans.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une réforme de l'apprentissage dans notre pays est une nécessité absolue : il faut doubler en France le nombre d'apprentis afin de tendre vers ce qui est probablement une des plus grandes réussites du modèle allemand, la qualification professionnelle.

L'Allemagne compte aujourd'hui 1.6 millions d'apprentis contre 450 000 en France : alors que le chômage des jeunes en France est trois fois plus élevé qu'en Allemagne, notre pays compte trois fois moins d'apprentis. Dans le même temps, l'Allemagne a abaissé l'âge de l'apprentissage à 13 ans, alors que le Gouvernement et la majorité l'ont augmenté à 16 ans.

Des mesures fortes sont ainsi nécessaires. C'est pourquoi le Groupe UDI propose de revenir à l'ouverture de l'apprentissage à 14 ans, et demande à cet effet au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport étudiant l'opportunité de cette mesure.